



DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

L'an deux mille vingt et le 25 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la Halte-répit, sur convocation régulière en date du 18 février, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME MARIE BIRE, MME CHRISTIANNE FARRUGIA, MME ISABELLE DIAZ

**Etaient absents ayant donné procuration** : M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), M YVAN NAVARRO (Pouvoir donné à MME Isabelle Godéas), MME RENEE HUMEAU (Pouvoir donné à MME FARRUGIA), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

☎ 05.62.79.86.16

**Était absent excusé** : M. MARC PERE, MME MICHELE CHAVE

**DÉLIBÉRATION 2020/02**

**Objet : Fixation de la participation des familles pour les séjours enfants**

Madame La Vice-Présidente rappelle aux membres du CCAS que par délibération D2019-35 en date du 12 décembre 2019, la convention de partenariat entre le CCAS et la Ville de Saint Jean a été renouvelée pour l'organisation de séjours enfants en 2020.

Il convient aujourd'hui de fixer le montant de la participation des familles à chacun de ces séjours, calculée en fonction du montant du coût du séjour par enfant.

Madame la Vice-Présidente vous propose de fixer le montant des participations des familles comme indiqué sur les tableaux en annexe de cette délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2020.

**Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

**SEJOUR « FERME » AU RELAIS DU BOIS PERCHÉ - GS ET CP - SEJOUR DU 6 AU 8 AVRIL 2020 // 3jours/2nuits**

PROPOSITIONS DE TARIFS											
Coût séjour/enfant : 139,54 €	QF < 500	QF 500 à 700,99	QF 701 à 900,99	QF 901 à 1100,99	QF 1101 à 1300,99	QF 1301 à 1500,99	QF 1501 à 1700,99	QF 1701 à 2000,99	QF 2001 à 2500,99	QF 2501 à 3000,99	QF > 3001
% payé par la famille	7%	14%	22%	32%	43%	54%	62%	68%	75%	86%	100%
Participation famille	10,00 €	20,00 €	30,00 €	45,00 €	60,00 €	75,00 €	87,00 €	95,00 €	105,00 €	120,00 €	139,54 €
Participation CCAS	129,55 €	119,54 €	109,54 €	94,54 €	79,55 €	64,54 €	52,55 €	44,54 €	34,54 €	19,54 €	0,00 €

**SEJOUR MULTI-ACTIVITÉS A SAINTE-ENIMIE - CE2-CM1-CM2 - SEJOUR DU 20 AU 24 JUILLET 2020 // 5jours/4nuits**

PROPOSITIONS DE TARIFS											
Coût séjour/enfant : 262,78 €	QF < 500	QF 500 à 700,99	QF 701 à 900,99	QF 901 à 1100,99	QF 1101 à 1300,99	QF 1301 à 1500,99	QF 1501 à 1700,99	QF 1701 à 2000,99	QF 2001 à 2500,99	QF 2501 à 3000,99	QF > 3001
% payé par la famille	8%	13%	19%	25%	30%	38%	46%	55%	65%	80%	100%
Participation famille	20,00 €	35,00 €	50,00 €	65,00 €	80,00 €	100,00 €	120,00 €	145,00 €	170,00 €	210,00 €	262,78 €
Participation CCAS	242,78 €	227,78 €	212,79 €	197,79 €	182,78 €	162,78 €	142,78 €	117,78 €	92,78 €	52,78 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le - 3 MARS 2020

ID : 031-213105612-20200303-D2020\_02\_1-DE



Annexe délibération D2020-02 – FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SEJOURS ENFANTS 2020

Envoyé en préfecture le 03/03/2020  
Reçu en préfecture le 03/03/2020  
Affiché le - 3 MARS 2020   
ID : 031-213105612-20200303-D2020\_02\_1-DE

**Décide :**

A l'unanimité, de fixer le montant de la participation des familles aux séjours enfants 2020 tel qu'indiqué sur les tableaux joints en annexe.

*Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente,  
Isabelle GODEAS,*

- Transmis le - 3 MARS 2020
- Affiché le - 3 MARS 2020

